

Chères et chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

Si les événements du début de l'été n'ont pas fondamentalement modifié la situation initiale, ils l'ont toutefois influencée. La décision de Brexit de la Grande-Bretagne rend encore plus difficile pour nous la recherche de solutions viables aux questions d'avenir essentielles. Depuis des années, ces questions relatives à l'immigration, à la recherche et à l'innovation, mais aussi à la réforme fiscale pour les entreprises constituent le domaine clé du groupe parlementaire Formation, recherche et innovation GP FRI.

Des décisions seront prises cet automne et nous pourrions certainement obtenir une solution de compromis, du moins sur le dossier FRI.

Permettez-moi de rappeler ici notre message principal: avec les décisions qui seront prises, nous saurons si la relève en Suisse sera suffisante dans les années qui viennent, tant qualitativement que quantitativement et si notre économie pourra disposer des spécialistes dont elle aura besoin pour rester compétitive sur la scène internationale.

C'est pourquoi je vous y invite: devenez vous aussi membre du GP FRI. Deux fois par an au moins, nous vous convions, chères et chers collègues, à des manifestations auxquelles prennent part des intervenants de qualité qui, en tant que représentants de l'économie, des milieux de la recherche et du secteur de la formation ainsi que des autorités, vous informent sur les nouveautés, innovations et tendances qui se font jour dans le monde entier. Il vous suffit à cette fin nous renvoyer simplement la déclaration d'adhésion ci-jointe au GP FRI.

Le GP FRI s'est donné pour tâche de vous préparer au mieux pour les discussions à venir. J'ai donc le plaisir de vous inviter à notre traditionnelle rencontre de session qui se tiendra le **jeudi 29 septembre 2016!**

Parlement –session d'automne 2016

16.025 message FRI 2017-2020 CE/CN

Malgré le programme de stabilisation, davantage de ressources pour le secteur FRI

La commission du Conseil des Etats chargée de procéder à l'examen préalable a fait du bon travail. *Le Conseil des États devrait veiller, lors de la session de septembre, à renforcer la croissance des moyens pour la formation proposée par le Conseil fédéral et le Conseil national.* Le Conseil fédéral et le Conseil national veulent encourager les activités du secteur FRI par une dotation annuelle moyenne supplémentaire de 2 pour cent. Le GP FRI signale qu'une large alliance regroupant les milieux de la science, de la recherche et de l'économie exige une croissance annuelle moyenne de 2,4 pour-cent. Initialement, une croissance de 3,2 pour-cent était prévue. L'importance du système FRI est trop grande pour la Suisse et nous ne pouvons pas nous permettre de rétrograder à l'échelon international, en particulier pour cette ressource qui compte parmi les plus importantes

pour nous. Il est en conséquence important et nécessaire que le Conseil des Etats vérifie comment les objectifs du programme de stabilisation peuvent être atteints et vérifie aussi comment, dans le même temps, le renforcement du secteur FRI peut être atteint.

Recommandation: Oui au message FRI 2017-2020.

16.3426 Mo. Encouragement de l'innovation. Allouer les fonds aux PME Suisses plutôt qu'aux grands groupes internationaux CE

Rapprocher du marché la promotion de l'innovation

La motion demande que la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) soit modifiée de manière à ce que seules des PME suisses puissent participer en qualité de partenaires privés à des projets d'innovation (art. 19, al. 2, lit. a LERI). Les groupes internationaux et leurs filiales devront être exclus des aides d'Innosuisse (anciennement CTI). La motion doit être rejetée: les contributions d'encouragement bénéficient à des projets dont profitent les PME suisses du réseau d'innovation. En Suisse, les groupes et leurs filiales interviennent comme d'importants moteurs d'innovation. Il n'existe aucune raison valable d'exclure ces moteurs d'innovation des contributions correspondantes mises à disposition à cet effet. Au contraire, une telle mesure affaiblirait les PME. Dans ce domaine précisément, la limitation à l'encouragement exclusivement des PME suisses lèserait précisément ceux qui fonctionnent comme le générateur de commandes pour ces dernières.

Recommandation: Non à la Mo. 16.3426.

16.027 Loi sur les étrangers. Gestion de l'immigration CN – le 21 septembre 2016

Limitation de l'immigration – Mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse

En septembre, le Conseil national traitera de la proposition du Conseil fédéral sur la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse. La commission chargée de procéder à l'examen préalable a approuvé le 2 septembre 2016, par 16 voix contre 9, une mise en œuvre modérée de l'art. 121a Cst. qui comprend les trois niveaux de mesures suivants:

1. **Utilisation accrue du potentiel de travail indigène.** Elle doit permettre de réduire le nombre de chômeurs et de tempérer quelque peu le besoin de main d'œuvre étrangère de l'économie.
2. **Annnonce des postes vacants à l'office régional de placement (ORP).** Le Conseil fédéral peut ordonner que les employeurs annoncent en priorité les postes à pourvoir à l'office régional de placement (ORP). La limite est fixée par le Conseil fédéral, qui tient compte de l'évolution économique, du taux de chômage et des salaires.

3. **« Des mesures appropriées »** En cas de difficultés sérieuses d'ordre économique ou social, le Conseil fédéral peut décider de « mesures appropriées ». Ces dernières ne pourront être mises en vigueur qu'avec l'accord de l'UE, sur la base de l'art. 14, al. 2 de l'Accord sur la libre circulation des personnes.

Bien certainement, les controverses sur un accord cadre avec l'UE (et son importance pour le maintien des accords bilatéraux) ainsi que la décision de Brexit désormais assumée par la Grande-Bretagne ne simplifieront pas l'orientation définitive de la stratégie suisse. Mais nous avons pour tâche au Parlement de fixer une mise en œuvre praticable et dans les temps de l'initiative sur l'immigration de masse, sans pour autant torpiller les accords bilatéraux.

Et quels que soient les résultats des discussions entre les partis sur la renonciation complète aux contingents d'ici la fin de l'année, la proposition du Conseil fédéral de continger tous les écoliers et écolières ainsi que les étudiants et diplômés Post Doc résidant en Suisse pendant plus d'un an et fréquentant dans notre pays des écoles et des universités reviendrait à un autogoal impardonnable. C'est pourquoi la suppression sans remplacement du discuté art. 27 1^{bis} de la loi sur les étrangers, recommandée par une nette majorité de la Commission, mérite d'être saluée. Le pays de formation qu'est la Suisse, notre économie et notre tourisme en subiraient des dommages sans fondement, de nombreuses écoles privées performantes, notamment dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme, seraient confrontées à un problème insoluble. Il deviendrait quasiment impossible d'obtenir des diplômes, certificats de fin d'études et doctorats suisses. On ne comprendrait pas, à l'échelle internationale, pourquoi les excellents programmes d'études de nos hautes écoles et instituts de formation ne seraient accessibles qu'aux personnes munies d'une autorisation qu'il faudrait solliciter à nouveau chaque année.

| |
|--|
| Recommandation: Oui à une application de la loi sur les étrangers, avec mesure. |
|--|

Rencontre de la session GP FRI automne 2016

Agenda rencontre du jeudi 29 septembre 2016, dès 12h30

**Comment prospèrent les pôles de recherche et d'innovation -
l'exemple du binôme Suisse – Singapour**
Exposé du prof. Ulrich W. Suter, EPF Zurich / National Research Foundation Singapore

Jeudi 29 septembre 2016 dès 12h30 (lunch) jusqu'à 14h30, à l'Hôtel Bellevue Palace, Berne, Salle « Zur Münz »

Début de la manifestation: 13h00

Programme

| | |
|-----------|--|
| Dès 12h30 | Apéritif et lunch |
| 13h15 | Salutation et introduction par le conseiller national Gerhard Pfister , président du Groupe parlementaire Formation, recherche et innovation GP FRI |
| 13h30 | Exposé liminaire: «Singapour, haut lieu de recherche et d'innovation: expériences et source d'inspiration pour la Suisse» Prof. Ulrich W. Suter, professeur à l'EPF Zurich, président de SATW, c.a. SIKA SA |
| 14h00 | Questions – contacts réseau |
| 14h30 | Clôture |

Je me réjouis de pouvoir vous saluer lors de notre rencontre.
Envoyez-nous votre inscription à l'adresse : info@pgbfi.ch

Le GP FRI milite pour un pôle suisse de la recherche attractif, qui offre des emplois intéressants au personnel autochtone et étranger et qui, demain comme hier, restera un moteur d'innovation pour la Suisse. C'est à cette seule condition que la recherche et l'innovation pourront continuer de servir le pays en assurant sa prospérité.

*Votre Gerhard Pfister, Conseiller national,
Président du GP FRI*

Groupe parlementaire pour la Formation, la Recherche et l'Innovation GP FRI

Nordstrasse 15 – Case postale - CH-8021 Zürich

Tél +41 44 368 17 11

Fax +41 44 368 17 70

E-Mail info@pgbfi.ch

Internet www.pgbfi.ch